

Compte rendu du CSAL du 28 septembre 2023

Ce CSAL s'est déroulé en présentiel et en distanciel. Nous avons été particulièrement bien accueillis dans les locaux du CFP de Nevers.

Après la lecture des déclarations liminaires par les OS, le Directeur a indiqué dans sa réponse que :

- Les effectifs stagiaires en FI ne vont pas diminuer pour les 2/3 prochaines rentrées, « nous sommes sur un plateau haut »; renforcement à venir des missions et des effectifs du contrôle fiscal ;
- Dans le cadre de l'élaboration du PNF (plan national de formation) 2024, Bercy sollicite l'ENFiP pour la mise en place de nouvelles formations avec toujours un mouvement dynamique de créations documentaires ;
- La formation des contractuels au sein de la DGFIP (actuellement il y a 2 500 contractuels) est toujours d'actualité.
La DGFIP et les services se posent la question : 2-3 jours de formation est-ce suffisant ?
- L'ENFiP va prochainement publier un rapport d'activité en vue de mettre en évidence les nombreuses sollicitations extérieures (CDC, CNFPT, MOOC TVA, sollicitation de la Cour des Comptes pour la formation des magistrats à la comptabilité...)
- Réorganisation des services de Direction de l'ENFiP : travaux internes engagés avec les agents de la Direction pour réorganiser les services de Direction

La volonté de l'ENFiP et de son Directeur est de répondre présent à « ces défis ».

D'où la nécessité de réorganiser, de clarifier certaines missions et process afin d'avoir une meilleure visibilité (VAE, cartographie).

1 - Vote du procès-verbal de la séance du 22/09/2023

Vote du PV à l'unanimité.

2 - Installation du CIF de Lille dans la nouvelle Cité administrative de Lille :

Actuellement les 5 agents de ce CIF sont hébergés avec le service de la formation professionnelle de la DRFIP 59 qui déménage également dans cette nouvelle cité administrative.

Le transfert aura lieu au cours de l'année 2024, courant juillet afin de ne pas perturber le déroulement des stages.

La Direction indique que cette installation se fait dans un bâtiment neuf avec de nouveaux équipements, bâtiment disposant d'une restauration collective. Les salles de formation seront situées au rez-de-chaussée pour accueillir au mieux notamment les stagiaires PMR.

Aucun parking n'est prévu sur place (accès en métro, bus, vélo..) ; la responsable du CIF de Lille demande au moins 1 place de parking PMR pour l'accueil des stagiaires en situation de handicap.

Pour la CGT ENFiP, nous avons indiqué que nous serons vigilants sur cet aménagement car même s'il est effectué dans des locaux modernes, celui-ci va se traduire par une rationalisation et donc une diminution de l'espace de travail des agents.

Par ailleurs, ce déménagement va également se traduire par une diminution des salles de formation : de 12 salles, on passe à 8 !

La Direction a indiqué qu'elle travaillait pour que le CIF puisse bénéficier d'une priorité sur la réservation de ces salles.

Pour l'instant rien n'est réellement acté !

3 - Cartographie

L'ENFiP a présenté ce nouvel outil dont l'objectif est de donner plus de visibilité sur les travaux documentaires afin de répondre à la question : « qui fait quoi ? »

Il a été précisé que cet outil est une cartographie des travaux documentaires et non pas des compétences.

Cette cartographie a été élaborée par la DOF à partir des informations des responsables pédagogiques via les directeurs d'établissement.

En cas d'erreur, il faut en informer le chef d'établissement.

La direction a indiqué que cet outil n'est pas figé et qu'il fera l'objet de modification et d'évolution.

Il ne s'agira pas de piocher à l'aveugle pour exercer telle ou telle mission.

Pour la CGT ENFiP, et comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, la mise en place de cet outil était nécessaire, mais nous serons vigilants dans son utilisation.

Nous avons également indiqué que cette cartographie ne résout pas la problématique du RP hiérarchique et du RP fonctionnel lorsqu'il s'agit de deux personnes différentes.

Un enseignant risque toujours d'être désigné pour un travail documentaire urgent alors qu'il est très fortement sollicité par ailleurs.

4 - Dispositif de VAE

Pour la Direction, cet outil est principalement un outil de valorisation, pas de contrôle.

La refonte des outils existants était nécessaire car les données étaient incomplètes, non harmonisées entre les établissements et ne reflétaient pas la réalité du terrain.

Le but est de savoir globalement quelle est la charge réelle de travail des enseignants, afin de défendre et/ou de demander des emplois vis-à-vis de la Centrale.

Ce dispositif permettra également une meilleure répartition des travaux au sein de l'ENFiP

La ligne stratégique de la VAE est de clarifier l'activité, de la simplifier.

Enfin, l'ENFiP a précisé que cette VAE, au niveau de la Direction, sera non nominative.

Pour la CGT ENFiP, nous ne sommes pas contre la mise en place d'outil dans l'optique de valoriser les charges des enseignants.

Mais nous sommes contre tout outil qui engendrerait du flicage.

Nous avons rappelé que pendant plusieurs années les enseignants avaient l'impression de devoir justifier du travail fourni et que celui-ci n'était pas pris en compte voire minoré par la Direction.

Lors de nos échanges, nous avons demandé des éclaircissements sur plusieurs points concernant cette VAE :

- **Pourquoi ne pas avoir retenu un raisonnement par 1/2 journée comme en FC : C'est pour avoir une vision fine des différentes activités d'un enseignant.**
- **Pourquoi avoir une VAE à la minute près alors que certains temps de travail ne sont pas pris en compte : l'objectif est d'avoir des grandes bases, ce n'est pas de savoir si un enseignant fait 1 607 heures par an.**
- **Comment a été déterminé le coefficient de 1,6 (1h de cours = 1,6h de préparation): discussions entre chefs d'établissement et la Direction, c'est une moyenne.**
- **Pourquoi le temps passé sur les livrables en autonomie n'est retracé nulle part : il faudra revenir sur ce temps de préparation des cours en autonomie, mais pour l'instant on ne le prend pas en compte.**
- **Pourquoi des activités bénévoles concernant la vie de l'école (ATSCAF, associations, moments festifs) ne sont pas prises en compte quand la direction insiste en permanence sur la nécessité d'attractivité de l'école : même si cela est nécessaire à la vie de l'école c'est du bénévolat donc pas nécessaire de le prendre en compte.**
- **Pourquoi n'y-a-t-il pas de décharges de services concernant les autorisations d'absences notamment syndicale : pas de réponse !**

À travers ces (non)-réponses, la Direction a souvent botté en touche même si elle reconnaît que cette VAE devra faire l'objet d'évolution « à la marge ».

Elle s'est engagée à nous faire un retour d'ici quelques mois.

Cependant, si la Direction de l'ENFiP a voulu nous rassurer en nous disant que cette VAE n'était un outil de contrôle, rien nous dit que les directeurs d'établissement ne vont pas l'utiliser comme tel.

5 - Vidéoprotection des bâtiments de l'ENFIP

L'ENFIP se dote de nouveaux matériels de vidéoprotection dans l'ensemble de ses établissements

6 - Généralisation de la numérisation et de la correction dématérialisée des copies de concours

Ce point nous a permis d'aborder la **fermeture** au mois de septembre 2024 du CCL de Lille .

Mme Baptiste nous a indiqué que les agents seront reçus individuellement, le 17 et 18 octobre et seront dans l'obligation de faire une demande de mutation.

Suite à la fermeture de leur service, ils auront a minima une priorité sur le département.

Ils ne seront pas impactés par le déménagement des services de l'ENFiP dans la nouvelle cité administrative et resteront donc dans les locaux qu'ils occupent jusqu'en août 2024.

Comme nous l'avons dénoncé dans notre déclaration liminaire, nous déplorons cette fermeture qui, comme celle du CNDFiP, aura un fort impact sur la vie professionnelle et personnelles des agents concernés.

7 - Compte-rendu GTI et ateliers collectifs du 5 juillet 2022

La direction de l'ENFiP a enfin présenté le compte-rendu des ateliers et des GTI du juillet 2022 et comme l'a dit Monsieur Girault lors de cette instance : « il est temps de clôturer ces GTI et de passer à autre chose. »

Effectivement, un sentiment de gâchis et de travail inutile se dégage de tout cela. La CGT a conseillé à la direction de ne pas envoyer ce « compte rendu » aux agents dans son intérêt.

Si pour Monsieur Girault tout n'est pas perdu , il a reconnu que par la suite il faudra procéder autrement (séminaire par exemple).

Par ailleurs, il a indiqué qu'une nouvelle convention plénière aura lieu en 2024 .

8 - Questions diverses

Accueil du CFP de Noisiel (CGT)

Le CFP de Noisiel est hébergé sur un site ultra sécurisé qui n'est absolument pas adapté à la formation.

Pour la CGT, les conditions d'accueil et logistiques sur ce site sont inacceptables : règles sécuritaires trop contraignantes, absence de CID sur le site, difficulté d'obtenir un badge d'entrée, etc.

Les collègues et les stagiaires en sont les premières victimes et cela nuit fortement au bon déroulement des stages et aux conditions de travail des agents de l'ENFiP.

La direction de l'ENFiP est consciente du problème, mais elle reconnaît qu'elle a très peu de marge de manœuvre sur ce sujet.

Francine Baptiste nous répond : « nous ne sommes pas les bienvenus sur place » ; **on l'avait remarqué !**

Les agents du site demandent à ce que des solutions pérennes soient trouvées pour accueillir au mieux les stagiaires et formateurs sur place.

Une réunion avec le gestionnaire du site va avoir lieu prochainement.